



# THEÂTRE À SUZE 2017

## RÈGLEMENT DU FESTIVAL

### **Article 1 – Organisation**

Le Comité Départemental Drôme de la FNCTA (Fédération Nationale de Théâtre et d'Animation) organise un festival de théâtre amateur. L'annonce officielle du festival est faite sur les sites internet de la FNCTA et transmise aux présidents des Comités Départementaux concernés.

Ce festival est organisé en partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme / Service culturel / Les châteaux de la Drôme. Le festival est accueilli dans la cour intérieure du château de Suze-la-Rousse.

L'édition 2017 aura lieu du **vendredi 2 au lundi 5 juin 2017**. Les spectacles sont programmés à 18 h ou à 21h selon les jours. Les représentations auront lieu en extérieur (avec possibilité de repli probable si mauvais temps)

### **Article 2 – Esprit**

Ce festival a pour but de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur de qualité en direction d'un maximum de publics - en particulier celui des communes rurales ou périurbaines - ainsi que de le promouvoir auprès des institutions culturelles.

Afin d'entretenir le lien fédérateur qui est l'esprit du CD 26, on attend des compagnies sélectionnées qu'elles restent sur place, assistent aux spectacles présentés et participent aux autres moments d'échange et de partage.

### **Article 3 – Sélection**

Le festival est ouvert aux compagnies du CD26 et des département limitrophes à jour de leur cotisation.

Une sélection de 5 ou 6 spectacles sera faite par la **commission de programmation du CD26** sous l'autorité de son conseil d'administration selon les critères établis par la fédération nationale : fiches de procédure d'évaluation permanente des spectacles (PEPS).

Les compagnies intéressées présenteront un dossier de candidature avec les documents requis. Ce dossier sera disponible et téléchargeable sur le site de l'URRA « Passion théâtre » <http://fncta-rhone-alpes.fr/> à partir du **6 novembre 2016**.

Ce dossier de candidature dûment rempli doit parvenir au CD26 avant le **28 février 2017** à :

**Festival Théâtre à Suze**

CD26-FNCTA - Chez Delphine Villechaise - 38, rue de la Vallée - 26260 Clérieux

La commission établira sa programmation. Chaque compagnie sera notifiée du résultat de sa candidature.

## **Article 4 – Documents**

Documents à fournir avant le **28 février 2017** en vue de la sélection :

- x dossier de candidature correctement rempli (formulaire en ligne sur le site du cd26 Brèves de Plateau : <http://fnctacd26.overblog.com/> ou version téléchargeable sur <http://fncta-rhone-alpes.fr/>)
- x les dates et lieu de représentation ou un DVD d'une représentation lisible sur lecteur de salon avant le **28 février 2017**.
- x une présentation du spectacle au format WORD ou ODT
- x liste nominative et numéro de licence FNCTA des adhérents concernés par le spectacle
- x photos de bonne résolution du spectacle (format JPEG)
- x la reproduction de bonne résolution en format JPEG de cette affiche

En cas de sélection, la compagnie devra également fournir avant le **15 mai 2017** les éléments suivants :

- x 2 affiches papier format A3
- x 30 flyers du spectacle
- x le plan de feu (prévoir qu'il devra être adapté en accord avec le technicien du château)

## **Article 5 – Conditions et défraiements**

Les compagnies sélectionnées bénéficieront d'un défraiement pour leur déplacement sur la base d'un véhicule pour 4 personnes. Il sera calculé selon les conditions en vigueur au sein de la FNCTA. Il ne sera accordé aucun défraiement à titre personnel, ni aucun cachet ou autre rémunération pour metteur en scène, comédien, régisseur, technicien, etc.

Pour les compagnies venant de loin il sera possible d'être hébergé gracieusement dans la limite du nombre de places disponibles. Seule l'équipe du spectacle pourra bénéficier de cet hébergement.

À l'issue de la représentation, il sera prévu une restauration-collation pour l'ensemble des comédiens, régisseurs, metteur en scène et organisateurs. Si les compagnies désirent davantage de couverts pour d'éventuels accompagnants, le nombre de ces repas devra être communiqué avec leur règlement **au moins quinze jours avant** au trésorier du CD 26.

Les spectacles ont lieu dans la cour du château de Suze-La-Rousse. Une fiche technique de la salle sera fournie par les organisateurs dès qu'elle sera finalisée. Les organisateurs ne fourniront aucun matériel supplémentaire. Les techniciens ou régisseurs pourront prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente. Le démontage des décors doit se faire immédiatement après la représentation.

## **Article 6 – Contacts**

Pour toute demande d'information s'adresser à :

**Delphine VILLECHAISE**, présidente du CD 26

38, Rue de la Vallée – 26260 Clérieux

[cd26@fncta.fr](mailto:cd26@fncta.fr)

06 26 91 68 16